

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION PP-036-2

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-036-2 afin de d'autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel sis au 3685, rue Fleury, soit le lot 1 173 738 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 8 février 2023